



Arrêté de police 2018/5544

**portant autorisation provisoire de stationnement
à l'entreprise RABEC, rue des Baleiniers à Granville 50400 au droit de la propriété
sise 47 rue Mallais à Saint-Pair-sur-Mer, le vendredi 16 novembre 2018, de 8h00 à 18h00**

en vue d'effectuer un EMMENAGEMENT

Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 4 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande déposée le 30 octobre 2018 par l'entreprise RABEC, rue des Baleiniers à Granville 50400, en vue d'obtenir l'autorisation de stationnement d'un camion de 21m3, au droit de la propriété de Monsieur Daniel GUILLAUME, le vendredi 16 novembre 2018, de 8h00 à 18h00, pour effectuer un emménagement,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans cette rue,

ARRETE

Article 1er :

Afin de permettre les opérations d'emménagement au 47 rue Mallais, est autorisé à stationner un camion de 21m3 pendant la journée du vendredi 16 novembre 2018.

Article 2 :

A cet effet, la signalisation et la matérialisation de la présente réglementation seront assurées par les services techniques municipaux.

Article 3 :

La voie doit rester libre à tout moment pour l'accès aux véhicules de secours.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- . Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de GRANVILLE
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER
- . Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de GRANVILLE
- . Monsieur le responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise RABEC de Granville
- . Monsieur Daniel GUILLAUME.

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,
le lundi 5 novembre 2018

Le Maire,

Guy LECROISEY

